

Instruction de travail n° 305bis : Nouvelle absence VVW

<u>Introduction</u>

A partir du 01/10/2021, l'absence VVW-VVW (semaine de quatre jours) sera remplacée par 2 nouvelles absences :

- VVW-VVM : semaine de 4 jours avec prime.
- VVW-VVZ : semaine de 4 jours sans prime.

Lorsqu'on encode une semaine de 4 jours à partir du 01/10/2021, l'absence VVW-VVW n'apparaîtra plus dans la liste déroulante du code d'absence.

Themis proposera un code absence semaine de 4 jours avec prime 'VVM' ou sans prime 'VVZ'.

L'absence VVW-VVW reste toutefois disponible pour la régularisation des dossiers jusqu'au 30/09/2021.

1. Encodage de l'absence VVW-VVM (semaine de 4 jours avec prime)

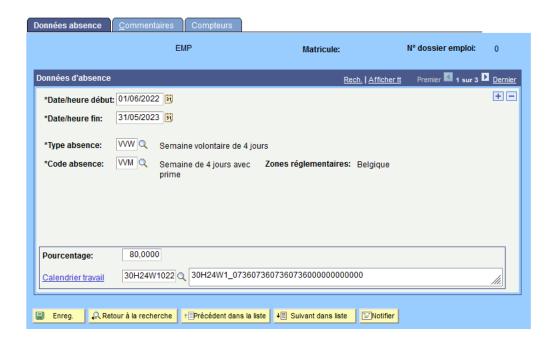
Onglet Themis: Absences et congés - créer/mettre à jour une absence

Pour les différentes étapes de l'encodage de l'absence, voir l'instruction de travail « 305_semaine volontaire de quatre jours ».

Absence VVW-VVM:

Lorsqu'un membre du personnel bénéficie du système de semaine de 4 jours avec prime, il faudra choisir le type d'absence 'VVW' et le code d'absence 'VVM'.

Ce type d'absence est TOUJOURS associé à l'encodage du code salarial 4343.





Instruction de travail n° 305bis : Nouvelle absence VVW

Onglet Thémis : Codes salariaux - Codes salariaux fixes

Attribuez le code salarial fixe "4343 - Prime - Semaine des 4 jours'. ATTENTION : les dates doivent être identiques à l'absence VVW-VVM.



2. Encodage de l'absence VVW-VVZ (semaine de 4 jours sans prime)

Onglet Themis: Absences et congés - créer/mettre à jour une absence

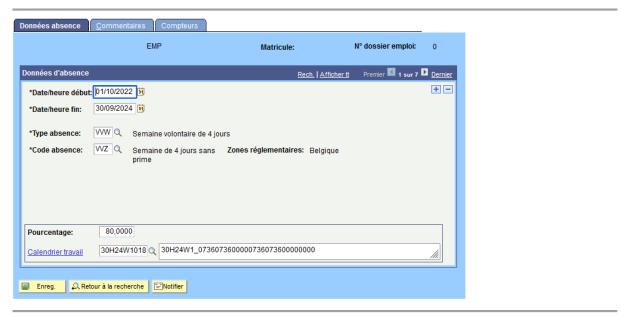
Pour les différentes étapes de l'encodage de l'absence, voir l'instruction de travail « 305_semaine volontaire de quatre jours ».

Absence VVW-VVZ (sans code salarial):

Lorsqu'un membre du personnel bénéficie du système de semaine de 4 jours sans prime, il faudra choisir le type d'absence 'VVW' et le code d'absence 'VVZ'.



Instruction de travail n° 305bis : Nouvelle absence VVW



<u>Valider</u>

Valider le dossier.

Cfr instruction de travail 801_Valider - Approuver

Approuver le dossier

Cfr instruction de travail 801_Valider - Approuver